

République  
Française

**EXTRAIT DU REGISTRE**

**DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Département de  
Seine  
et Marne

De la Commune de **FAREMOUTIERS**

**Nombre de membres**

*Séance du 21 mars 2024*

Afférents au Conseil  
Municipal : 23

En exercice : 21

Qui ont pris part à la  
délibération : 19

**L'an deux mille vingt-quatre, le vingt et un mars, à 20 heures**

**Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur CAUX Nicolas, Maire.**

**Date de la  
convocation :**  
12/03/2024

**Présents** : Nicolas CAUX, Marie-Claude POVIE, Benjamin PARAVY, Nathalie DEPLANQUE-BOULLERET, Didier COLIN, Isabelle TARQUIN, Sonia HABAY, Alain BENOIST, Lysiane CAVIC, Frédéric BOUIGE, Isabelle AUBERTIN, Bertrand CHIGOT, Donatienne PIPART, Marie-Thérèse LEMAY, Frédéric COIBION

**Pouvoirs** :

Muriel BERNARD a donné pouvoir à Marie-Claude POVIE  
Bruno DUMONT a donné pouvoir à Isabelle TARQUIN  
Michel CLOUET a donné pouvoir à Donatienne PIPART  
Cindy BERTOT (MAYEUR) a donné pouvoir à Sonia HABAY

**Secrétaire de séance** : Marie-Claude POVIE

**Délibération n°2024/010**

Objet de la délibération : **CANTINE SCOLAIRE : AUGMENTATION DES TARIFS CANTINE  
AU 2 SEPTEMBRE 2024**

Vu le CGCT,

Considérant que le marché de restauration scolaire arrive à terme le 31 mars 2024.

Considérant que la commune a lancé un appel d'offre pour le marché de restauration scolaire,

Considérant que ce marché a été notifié le 20 mars 2024, pour un prix de 2.85€ par repas,

Considérant que le marché précédent s'élevait à 2.70 € par repas

Monsieur le Maire propose une augmentation des tarifs de la restaurations scolaire à compter du 2 septembre 2024.

Monsieur le Maire propose les tarifs suivants :

- Tarif enfant : 3,80 € par repas (au lieu de 3.65 € actuellement)
- Tarif adulte : 10 € par repas (identique)

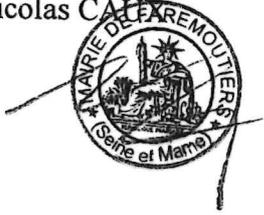


- Tarif élèves non-inscrits : 6 € par repas (au lieu de 5.50 € actuellement)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, l'augmentation des tarifs de restauration scolaire à compter du 2 septembre 2024.

Le Maire,

Nicolas CAFFRE



Le secrétaire de séance

Marie-Claude POVJE